

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 mars 2015
COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE

Présidence de Mr J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés et absents

Absents : Rudy SYLVESTRE

Excusés : Jean BOURGEOIS pouvoir Jérôme FLON

Sylvie DERVILLE pouvoir Raymonde BELLE

Secrétaire de séance : Raymonde BELLE

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 février 2015.

1 - COMPTES ADMINISTRATIF M14 pour l'année 2014

Présentation du compte administratif et approbation du conseil municipal.

Section d'investissement :

Report de résultat N-1 :	103 758.06 €
Total Recettes 2014 :	51 588.14 €
Total Dépenses 2014 :	285 738.64 €
Résultat de la section Investissement 2014 :	- 234 150.50 €
Résultat de clôture d'investissement :	- 130 392.44 €

Section de fonctionnement :

Report de résultat N-1 :	104 361.48 €
Total Recettes 2014 :	151 674.99 €
Total Dépenses 2014 :	108 761.18 €
Résultat de la section Fonctionnement 2014 :	42 913.81 €
Résultat de clôture de Fonctionnement :	147 275.29 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif.

Le compte administratif de la commune et le compte de gestion du percepteur sont approuvés à l'unanimité des présents.

2 - COMPTES ADMINISTRATIF M49 pour l'année 2014

Présentation du compte administratif et approbation du conseil municipal.

Section d'investissement :

Report de résultat N-1 :	- 10 295.30 €
Total Recettes 2014 :	54 924.90 €
Total Dépenses 2014 :	25 841.62 €
Résultat de la section Investissement 2014 :	29 083.28 €
Résultat de clôture d'investissement :	18 787.98 €

Section de fonctionnement :

Report de résultat N-1 :	10 593.30 €
Total Recettes 2014 :	37 744.32 €
Total Dépenses 2014 :	31 242.60 €
Résultat de la section Fonctionnement 2014 :	6 501.72 €
Résultat de clôture de Fonctionnement :	6 595.02 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote du compte administratif.

Le compte administratif du service de l'eau et le compte de gestion du percepteur sont approuvés à l'unanimité des présents.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT 2014 M14.

Le conseil municipal décide d'affecter 130 500 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068), d'affecter le solde du résultat de fonctionnement reporté de 2014, soit 16 775.29 € au compte R002 du budget primitif 2015 et d'affecter le déficit d'investissement reporté de 2014, soit 130 392.44 €, au compte R001 de la section d'investissement du budget primitif 2015 ;

4 - Présentation des « 3 taxes ».

Pour permettre au conseil municipal d'avoir une vision financière de la commune, il est remis à chacun des membres un feuillet concernant le calcul des trois taxes ainsi que les budgets primitifs pour l'année 2015. Le conseil municipal décide d'augmenter le taux de la Taxe Habitation : 9%, de maintenir la Taxe Foncière Bâti : 11,50% et la Taxe Foncière Non Bâti 52,39%.

5 - Budget principal primitif 2015 M14

Monsieur le maire présente le budget primitif 2015 :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice	
2014 :	16 775.29
Dépenses :	157 975.29
Recettes :	141 200.00
Résultat à la clôture de l'exercice	
2015 :	0.00

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice	
2014 :	-130 392.44
Dépenses :	77 902.56
Recettes :	208 295.00
Résultat à la clôture de l'exercice	
2015 :	0.00

L'opération envisagée pour 2015 est :
travaux de voirie d'un montant
d'environ 44 000€.

6 - Budget eau et assainissement primitif 2015 M49

Monsieur le maire présente le budget primitif 2015 :

Section de fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice	
2014 :	6 595.02
Dépenses :	44 015.02
Recettes :	37 420.00
Résultat à la clôture de l'exercice	
2015 :	0.00

Section d'investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice	
2014 :	18 787.98
Dépenses :	34 592.98
Recettes :	15 805.00
Résultat à la clôture de l'exercice	
2015 :	0.00

L'opération envisagée pour 2015 sont : périmètre de protection captage, station de chlore.

7 - Natura 2000.

Monsieur le Maire rappelle le dossier concernant Natura 2000 et notamment le suivi depuis décembre 2014.

Au regard des éléments en notre possession et suite à la réunion du COPIL du 05 février 2015 dans lequel, il a été demandé le report de zonage, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Demande l'annulation de la consultation en cours ;
- Emet un avis défavorable sur la carte proposée par les services de l'Etat ;
- Demande l'organisation d'une nouvelle consultation règlementaire du tracé du périmètre de Natura 200 prenant en compte les termes de nos courriers des 5 et 11 février dernier dans lesquels il a été demandé un délai supplémentaire

8 - Questions diverses

- ⇒ Evènements sur la commune : Monsieur le maire annonce les évènements sur la commune.

Fin de séance : 21h30

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 28 avril 2015 à 19h.